

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes
□ "ORE Poitou-Charentes" -
□ **Projet de Réseau Biodiversité Gironde - Subvention de fonctionnement 2012 -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, dont le sigle est "ORE Poitou-Charentes", est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée le 17 novembre 2005 à l'initiative de l'Etat, du Conseil régional Poitou-Charentes et des associations de protection de l'environnement afin d'assurer :

- des missions d'intérêt général liées à l'information des publics : contribuer à une information sur demande ; produire et diffuser l'information ; faciliter l'accès à l'information et à la connaissance ; porter l'information et la connaissance auprès des citoyens ;
- l'aide à la décision et la participation du citoyen.

Cet observatoire constitue un élément du dispositif mis en place par l'Etat et le Conseil régional Poitou Charentes pour assurer la mise en œuvre de la politique environnementale notamment dans le cadre du Contrat de Projets. Il est un opérateur indépendant qui peut mobiliser rapidement les informations et réaliser la traduction nécessaire en direction des différents publics. Il dispose d'un Centre de Ressources Environnement animant un réseau d'environ 150 acteurs experts de l'environnement en Poitou-Charentes. L'animation et le soutien aux partenaires constituent les éléments clés de la démarche du Centre de Ressources.

Parmi ses thématiques, deux sont prioritaires : l'eau et le patrimoine naturel.

Le Conseil général de la Gironde a mis en place un partenariat avec l'ORE Poitou-Charentes, afin de bénéficier de son expérience en matière d'animation de réseau et de développement d'une plateforme mettant à disposition du plus grand nombre les données environnementales qu'il produit dans le cadre de ses différentes politiques sur les espaces naturels.

Ainsi, l'ORE Poitou-Charentes propose la mise en place d'outils pour une meilleure valorisation des informations relatives au patrimoine naturel, au paysage, aux risques naturels et technologiques, à la santé-environnement....

Pour répondre au besoin d'amélioration des connaissances sur son patrimoine naturel, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est dotée d'une stratégie globale dans le domaine de la protection et de la valorisation des espaces naturels et agricoles de l'agglomération en créant notamment son Réseau Nature par délibération du 26 octobre 2007.

Ceci se traduit en particulier par sa participation, depuis septembre 2011, au comité de pilotage du Réseau Biodiversité initié par le Conseil général de la Gironde. L'ORE Poitou-Charentes propose d'animer ce Réseau.

Concomitamment, en 2012, elle a lancé un appel à candidatures pour la création d'un Atlas de la biodiversité afin de suivre dans le temps l'évolution de la biodiversité sur son territoire et de prévenir sa dégradation.

Objectifs du Réseau Biodiversité Gironde

Il s'agit de mettre en place des outils de valorisation des données environnementales à destination d'un large public (grand public, élus, techniciens...). Les informations communiquées seront validées par les producteurs des données. Elles aborderont les enjeux environnementaux du territoire communautaire, notamment, ceux liés au patrimoine naturel (protections environnementales, faune, flore), au paysage, aux risques naturels et technologiques, à la santé-environnement....

Ces outils d'aide à la connaissance visent également à fournir un appui aux collectivités dans le cadre des réflexions qu'elles mènent sur l'aménagement, la valorisation et la protection des espaces naturels, agricoles et des paysages.

L'accompagnement pour la mise en place du Réseau Biodiversité autour de 3 axes

1. L'animation du réseau d'acteurs

L'objectif est d'impliquer les acteurs, d'assurer la cohérence des actions et d'anticiper les besoins.

Dans ce cadre, il est prévu des travaux d'articulation spécifiques avec les actions mises en place par le Réseau Nature de la Cub.

2. Soutien aux partenaires pour la structuration, la conservation et la valorisation des données et des connaissances.

L'objectif est de développer la construction de systèmes permettant à chaque acteur de valoriser ses connaissances et de les reconstituer ou de les sauvegarder, tout en veillant à leur interopérabilité.

En 2012, l'ORE apportera un soutien prioritaire au référencement dans le dispositif, des acteurs volontaires identifiés lors de la phase de préfiguration du Réseau Biodiversité.

3. Développement de l'accès à l'information – site portail du Réseau.

En 2012, l'ORE élaborera, développera et mettra en ligne une première version du site du réseau. L'objectif de ce site est de faciliter l'accès aux données et à la connaissance en mettant en relation et en cohérence les apports de chacun.

Il est prévu de réaliser un référencement des productions (répertoires, publications, offres de formations, etc.) du Réseau Nature de la Communauté urbaine de Bordeaux sur le site portail du Réseau Biodiversité.

Faciliter l'accès aux informations environnementales sur le territoire communautaire

1. L'outil d'accès géographique aux données de l'environnement est l'interface SIGORE.

Elle permet d'accéder aux données environnementales selon une approche cartographique. Cet outil est animé par l'ORE et enrichi par l'ensemble des réseaux d'acteurs de l'environnement en Gironde. Il peut être utilisé par tout public : habitants, services techniques des collectivités, porteurs de projets (par exemple pour réaliser des diagnostics de territoire).

2. Mon environnement : l'interface d'accès aux données de l'environnement sur la commune

Il s'agit de permettre aux citoyens d'accéder à une présentation synthétique des informations environnementales à l'échelle de leur commune. L'utilisateur, après avoir saisi le nom de sa commune, accède à une information traitée et synthétique (indicateurs calculés par requête spatiale ; surfaces, linéaires ; pouvant être rapportés à la surface communale). S'il souhaite disposer d'informations complémentaires, des liens Internet vers les producteurs de données lui sont proposés.

Ces outils seront susceptibles d'évoluer afin d'être les mieux adaptés à l'objectif d'information du public que recherchent le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, ainsi qu'aux besoins des utilisateurs.

L'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes sollicite la participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux par le versement d'une subvention de 10 000 euros HT au projet « Réseau Biodiversité Gironde » dont le coût prévisionnel est estimé à 57 436 euros HT.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel.

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant à, notamment, accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Études d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et « Communication, animation, formation ». Elle a reçu un avis favorable lors de son examen en comité de projet Natures de Villes du 20 avril 2012.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL € H.T.			
DEPENSES (HT) €		RECETTES (HT) €	
- Réseau Biodiversité en Gironde	57 436,00	- Conseil Général de la Gironde (82,59 %)	47 437,00
		- Communauté Urbaine de Bordeaux (17,41 %)	10 000,00
- Réseau Biodiversité en Gironde : actions communes avec Poitou-Charentes	409 737,00	- DREAL Poitou-Charentes	46 500,00
		- Région Poitou-Charentes	214 775,00
		- Agence de l'Eau Loire-Bretagne	22 812,00
		- Agence de l'Eau Adour-Garonne	25 024,00
		- Conseil général de la Charente	2 500,00
		- Conseil général de la Vienne	26 780,00
		- Conseil général des Deux-Sèvres	16 000,00
		- Conseil général de la Gironde	55 345,00
Total Dépenses	467 173,00	Total Recettes	467 173,00

Ce Projet respecte les critères de sélection prévus dans la délibération susvisée :

- **Intérêt communautaire** : le projet est en parfaite adéquation avec la Politique Nature de la Cub. Développé à l'échelle de la Gironde, il couvre l'ensemble du territoire communautaire.
- **Ouverture ou service rendu au public** : l'ORE Poitou-Charentes œuvre dans le sens de l'exercice des droits du citoyen pour une meilleure information et une plus grande implication citoyenne.
- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : une meilleure connaissance des enjeux liés à la biodiversité permettra de mieux les prendre en compte pour toute action de protection, gestion, valorisation...
- **Niveau d'exigence technique** : l'ORE Poitou-Charentes exerce des missions d'intérêt général. Elle dispose d'un Centre de Ressources Environnement qui constitue une source d'informations fiables, analysées, expliquées et illustrées. Elle est un partenaire privilégié des pouvoirs publics et des professionnels de l'environnement. Elle représente donc bien un expert qui contribue à la connaissance et à la protection de la Biodiversité.
- **Cofinancements** : ce projet bénéficie de nombreux cofinancements (cf. le budget prévisionnel ci-dessus).
- **Innovation et expérimentation** : ce projet s'inscrit comme un test en vue de la préfiguration d'outils qui pourraient être développés à l'échelle régionale dans le cadre de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette opération entre dans la continuité des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux pour la valorisation des espaces naturels et agricoles et pour enrichir la connaissance sur la biodiversité.

DECIDE

Article 1 : Une subvention de 10 000,00 € H.T. est attribuée à l'association Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes "ORE Poitou-Charentes" au titre du projet « Réseau Biodiversité en Gironde » pour l'année 2012.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer avec l'association précitée la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2012 en section de fonctionnement , chapitre 67, fonction 8330, compte 6745, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 5 JUILLET 2012

M. SERGE LAMAISON